

Jeudi 18 mars : Réunion de négociations autour du télétravail, du forfait jours et des temps de trajet des techniciens.

Pour le télétravail, à l'unanimité, les organisations syndicales rejettent l'idée d'une prime d'installation à 2 vitesses 200€/1 à 2 jours de télétravail, 350€/3 jours.

Pour **la CGT**, même s'il revient au manager de vérifier que les salariés respectent la limite des temps de travail quotidien, c'est bien à la direction de mettre les moyens en place pour que ce soit fait, l'accord ne prévoit rien.

Pour le forfait jours, à TDF, ce régime de travail réunit deux aspects, la perte irréversible de jours RTT et l'abandon du principe du temps de travail supplémentaire payé et majoré. Il s'ajoute à cela la très indéfinissable et invérifiable autonomie. Le tout pour une contrepartie de 5.5 % qui semble très insuffisante, un salarié qui ferait le choix de monétiser ses jours RTT dans le CET ne recevrait pas moins. De plus, la CGT doute de l'absence du chantage « *si tu veux le poste, il faut signer le travail au forfait* ».

Organisation du temps de travail et des temps de route des techniciens.

La direction présente son projet comme un besoin pour rester concurrentiel et « *un enjeu de survie du pôle opérationnel* ».

L'ensemble des interlocuteurs s'accordent à dire qu'il faut améliorer l'organisation et les outils de planification. Nous pensons à **la CGT** que c'est la priorité.

La direction répond qu'il faut mener les deux de front. Mais l'expérience, passée ou récente, nous permet d'affirmer qu'il est plus simple de demander de nouveaux efforts aux salariés que d'élaborer des outils performants. Les promesses d'outils miraculeux ont déjà été trop souvent faites.

En résumé, les propositions de la direction sont :

- Rémunérer 1 heure de trajet à 11 € brut (hors temps de travail, soit des heures supplémentaires non comptées ni majorées comme telles. Cette heure ne serait pas systématique mais la direction ne sait pas combien de fois par semaine/mois/an.
- Le bonus des techniciens passerait de 0-5 % à 0-10 %.
- La participation serait divisée par parts égale et plus indexée au salaire.
- Les découcher seraient revalorisés 20 € 40 € pour 3 découcher successifs et 70 € le WE, ainsi que les montées pylônes 12 € <80m et 16 € 80 <> 199 m.
- Le travail à domicile des techniciens serait enfin reconnu et une participation de 15 € serait versée pour l'usage de la liaison internet.

*Cette heure de travail/trajet viendrait s'ajouter aux limites légales du temps de travail, **elle permettrait de ne pas remplacer les nombreux départs en retraite des salariés présents sur le terrain, elle augmenterait la fatigue et le risque routier et réduira le coût des heures de travail supplémentaires.***

Convaincu que la pilule sera très dure à avaler, la direction organise des webinar "Pôle Position" afin de convaincre le terrain du bien qu'on leur prépare ...